

Publication concernant les lettres-accords entre Peugeot S.A. et les sociétés du groupe Dongfeng Motor et l'accord de rachat entre Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co Ltd. (DMHK) et Peugeot S.A., en application de l'article L. 225-88-2 du Code de commerce

Le Conseil de surveillance de Peugeot S.A. (« **PSA** ») a autorisé, lors de sa séance du 17 décembre 2019, en application de l'article L. 225-86 du Code de commerce, la conclusion :

- des lettres-accords entre PSA et les sociétés du groupe Dongfeng Motor (« **Dongfeng** ») aux termes desquelles des engagements ont été pris par Dongfeng ainsi que par PSA ; et
- de l'accord de rachat entre PSA et DMHK en vue de l'acquisition par PSA de 30.700.000 actions PSA auprès de DMHK.

La conclusion des lettres-accords et de l'accord de rachat s'inscrit dans le contexte de la conclusion du *Combination Agreement* conclu le même jour entre PSA et Fiat Chrysler Automobiles N.V. (« **FCA** »), afin de préciser les conditions de réalisation du projet de fusion (la « **Fusion** ») entre les groupes PSA et FCA annoncé le 31 octobre 2019.

Personnes directement ou indirectement intéressées à la conclusion des lettres-accords et de l'accord de rachat

- Les sociétés du groupe Dongfeng Motor qui détiennent ensemble directement ou indirectement plus de 10% des droits de vote de PSA et DMHK en tant que membre du conseil de surveillance

Nature et objet des lettres-accords et de l'accord de rachat

▪ **Lettres-accords**

Dongfeng s'est engagé à prendre les principaux engagements suivants dans le cadre des lettres-accords :

- **Engagement de soutien** : Dongfeng s'est engagé à voter en faveur de la Fusion dans le cadre de l'assemblée générale de PSA appelée à approuver cette opération.
- **Engagement de *standstill*** : De la signature de la lettre d'engagement et jusqu'au septième anniversaire de la réalisation de la Fusion, Dongfeng s'est engagé à ne pas acquérir, seul ou de concert, des actions de PSA, de FCA ou de la future entité combinée pouvant accroître sa participation dans la future entité combinée au-delà de la participation qui serait obtenue à la date de la signature de la lettre d'engagement.
- **Engagement de conservation** : Dongfeng cèdera 30.700.000 actions PSA avant la réalisation de la Fusion à PSA, dans les conditions décrites ci-après, ou à des tiers. Dongfeng sera soumis à un engagement de conservation sur le reste de sa participation dans PSA jusqu'à la réalisation de la Fusion.

Aucune contrepartie financière n'est due au titre des lettres-accords avec Dongfeng.

Des engagements similaires ont été pris par les autres actionnaires principaux de PSA – Etablissements Peugeot Frères et FFP, Bpifrance Participations (via Lion Participations) et de FCA – Exor, dans le cadre de la réalisation de la Fusion.

▪ **Accord de Rachat**

Le rachat serait effectué par acquisition d'un bloc hors marché (dans le cadre du programme de rachat d'actions existant de PSA autorisé par l'Assemblée générale de la Société du 25 avril 2019 aux termes de sa quatorzième résolution) au cours de clôture de l'action PSA sur Euronext Paris le plus élevé sur une période de cinq jours de bourse choisie par DMHK commençant entre la date de signature de l'accord de rachat et la plus proche des 2 dates suivantes : (i) 10 jours de bourse avant la réalisation de la Fusion et (ii) 10 jours de bourse avant le 31 décembre 2020. Le prix de rachat ne pourrait excéder le prix maximum de 30 euros par action autorisé dans le cadre du programme de rachat existant de PSA.

PSA procédera à l'annulation des actions rachetées auprès de DMHK.

Motifs justifiant de l'intérêt des lettres-accords et de l'accord de rachat pour PSA

Le Conseil de surveillance a considéré que les lettres-accords et l'accord de rachat sont justifiés au regard de l'intérêt social de PSA en ce qu'ils concourent à la réalisation de l'opération de Fusion entre PSA et FCA, opération dont les avantages pour Peugeot S.A. ont été reconnus par le Conseil de surveillance dans sa réunion du 30 octobre 2019 et du 17 décembre 2019.